

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 1^{er} novembre 2007, tenue dès 19.30 h. dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Yves Houriet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Yves Houriet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Un auditeur est présent : M. Jézahel Jeanneret, fils du conseiller municipal M. Michel Jeanneret, qui a fait la demande d'assister à une séance du Conseil de ville. Il lui est souhaité d'éprouver beaucoup de plaisir.

Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Yves Houriet, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal sollicite une modification de l'ordre du jour. Le point 9 doit être complété de la manière suivante : "Examen du projet de budget 2008 : approbation éventuelle, **préavis au Corps électoral**. " En effet, au vu de prévisions connues après la convocation du Conseil de ville, le Conseil municipal a estimé que les revenus projetés pouvaient être révisés à la hausse, et en conséquence, il propose un budget 2008 fondé sur une baisse de la quotité d'impôt de 1,5 dixième, soit une nouvelle quotité à 1,69. En cas d'acceptation de cette proposition par votre conseil, le Corps électoral devra se prononcer en application de l'art. 27 al. 1 let. b du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier. Nous sollicitons donc la modification de l'ordre du jour."

Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007
3. Communications du président et du maire
4. Motions et interpellations
5. Réponses aux motions et interpellations
6. Petites questions
7. Réponses aux petites questions
8. Plan financier 2008-2012 : information
9. Examen du projet de budget 2008 : approbation éventuelle, préavis au Corps électoral
10. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Juan-Carlos Gutierrez, démissionnaire
11. Nomination d'un membre au sein de la commission sociale en remplacement de Mme Claire Liengme, démissionnaire
12. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives en remplacement de M. Juan-Carlos Gutierrez, démissionnaire
13. Nomination d'un délégué de la Municipalité dans le Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon en remplacement de M. Juan-Carlos Gutierrez, démissionnaire
14. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (Rad.) et Mme Henriette Zihlmann (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Yves Houriet, président : "Tout d'abord, je prierais Mme Talika Gerber, Rad., de m'excuser car je ne l'ai pas accueillie comme j'aurais dû le faire. Mme Talika Gerber est la nouvelle représentante du parti radical et nous espérons qu'elle aura beaucoup de plaisir à siéger. Il s'agit d'une dame de plus que nous accueillons avec joie au sein de notre conseil. Au niveau des communications, j'ai reçu une lettre de l'Imériale que je vais vous lire : "Par la présente, nous tenons à vous remercier de votre présence, aux avant-postes du cortège de l'Imériale 2007. Vous avez ainsi démontré votre attachement à une manifestation qui tient à coeur aux imériens et nous vous en sommes reconnaissants. Dans l'attente du plaisir de vous retrouver au départ du cortège de la 25^{ème} édition de l'Imériale, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments les meilleurs. Le président, Christian Hug, le secrétaire : René Chatelain"

J'ai également reçu au nom du Conseil de ville une invitation aux journées portes ouvertes de l'Espace Jeunesse d'Erguël, je vous donne connaissance de cette missive : "Nous souhaitons faire connaître davantage nos locaux et notre travail à l'égard des jeunes de notre région, nous vous invitons à visiter l'Espace jeunesse d'Erguël en activité à l'occasion de ses "Portes ouvertes" : vendredi 2 novembre 2007 de 18 h 00 à 20 h 00 et samedi 3 novembre de 10 h 00 à 13 h 00. Votre présence serait pour nous un soutien et un encouragement à notre engagement. Il s'agit d'une manifestation publique, en conséquence vous avez tout loisir de vous faire accompagner ou représenter et de la recommander à vos collaborateurs, amis connaissances. Nous vous remercions de l'intérêt que vous nous portez. Nous vous présentons, nos meilleures salutations. Cyril Miserez animateur Responsable, Ana-Vanêssa Lucena, animatrice."

Vous avez pu constater que nous avons organisé avec le bureau du Conseil de ville le souper de fin d'année qui se déroulera après la dernière séance du législatif imérien. Vous trouverez sur votre place la commande que vous pouvez faire au niveau des repas. Je prie les personnes qui savent déjà si elles seront présentes de remplir cette feuille et de la remettre à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier. Pour les personnes absentes ce soir ou qui ne savent pas si elles seront présentes, le document sera remis avec le procès-verbal de la séance de ce soir."

M. Stéphane Boillat, maire : "Noël approche. Ce n'est pas seulement le temps des cadeaux, mais aussi celui des illuminations. Celles de Saint-Imier sont parmi les plus remarquables loin à la ronde. Qui n'a pas goûté au plaisir de remonter la Grand-Rue, en

foulant une neige immaculée, sous ce magnifique tunnel de lumières que forme, depuis des années, la décoration de Noël ?

Il y a près d'une année, votre conseil s'était inquiété de l'éclairage trop faible donné dans la Grand-Rue. Il est en effet exact que l'éclairage de Noël est beau, mais qu'il offre, au regard des exigences actuelles de sécurité, une illumination insuffisante. Le risque qu'une personne traversant la grand-rue, sur un passage protégé, ne soit pas vue et puisse être renversée, n'est pas nul.

La commission de l'équipement a étudié attentivement cette question, beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît au premier coup d'œil.

Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de doubler l'éclairage des décorations de Noël existantes avec un autre éclairage plus fort à des endroits déterminés, par exemple sur les passages pour piétons. Finalement, il s'avère que toutes les décorations de Noël doivent être refaites. Evidemment, il n'est pas possible d'accomplir un tel changement avant la prochaine Saint-Nicolas. Aussi, le Conseil municipal a décidé de procéder comme suit :

1. Les anciennes décorations de Noël seront installées à 12 endroits/traversées de route (au lieu de 23).
2. 9 traversées de route –celles qui sont sur ou très proches d'un passage pour piéton- ne recevront pas de décoration de Noël, pour des raisons de sécurité. L'éclairage actuel sera même renouvelé, de sorte qu'il sera plus puissant.
3. 2 traversées recevront des modèles de nouvel éclairage. Ainsi, il sera possible de se faire une idée grandeur nature des nouvelles possibilités offertes.

En outre, un sondage sera organisé, et toute la population pourra donner son avis quant aux décorations de Noël qu'elle préfère. Ce sondage permettra de mettre en place une nouvelle décoration adéquate pour l'hiver 2008/2009."

4. Motions et interpellations

M. Yves Houriet, président, informe avoir reçu une motion sur le bureau du Conseil de ville.

M. Clément Strahm, Soc., présente une motion : "Des vélos en Terre d'énergies. La mobilité verte est une façon agréable de se déplacer et participe à une certaine qualité de vie. Elle favorise également la sauvegarde nécessaire de notre environnement. Le vélo est un moyen de déplacement écologique et agréable; il serait peut-être intéressant d'encourager son utilisation à Saint-Imier.

De grands centres urbains comme Barcelone, Paris ou Lyon ont récemment élaboré des systèmes permettant de mettre des vélos à la disposition des citoyens. Ce type d'offre rencontre un important succès dans les grandes agglomérations.

A la Chaux-de-Fonds, une pareille tentative a été expérimentée. Cependant ces vélos n'ont pas obtenu le succès qu'ils méritaient car l'accès non contrôlé et gratuit les a très vite abandonnés à la merci des voleurs et autres casseurs.

Depuis un certain temps déjà, les grandes villes ont mis au point des systèmes de location plus contrôlés. Les vélos s'obtiennent grâce à une carte magnétique, délivrée sur inscription. Chaque personne qui souhaite en faire l'usage doit donner son identité et obtient une carte qui lui permet d'emprunter un vélo quand bon lui semble. A chaque emprunt, la station enregistre les coordonnées de la personne et le vélo qu'elle reçoit. Le vélo doit ensuite être remis dans une des stations dans les deux heures environ. Ce système évite ainsi que les utilisateurs détruisent, volent ou abandonnent les vélos.

Malgré la géographie de notre village, un parc de vélos à la disposition des citoyens pourrait être d'une grande utilité à Saint-Imier, notamment pour les étudiants du Lycée technique, de la HE-ARC ou du CEFOPS qui sont éloignés du centre de la localité. Ce service pourrait également permettre aux employés de la zone industrielle de la Clef de se rendre au village pour manger ou pour fréquenter les commerces locaux. En résumé, les vélos offrent la possibilité d'encourager la mobilité au sein du village de manière écologique. Cette solution peut par ailleurs améliorer la qualité de vie de Saint-Imier en

réduisant quelque peu le trafic, en incitant les habitants à utiliser des moyens de transports agréables et préservant la santé.

Le système d'exploitation pourrait par exemple être développé par la HE-ARC ingénierie en collaboration avec le Lycée technique. En intégrant les étudiants des écoles du village à un projet concret, un pareil système de vélos peut par ailleurs créer des synergies locales. Les entreprises implantées dans la zone industrielle, les commerces locaux et les divers centres de formation du village pourraient également être intégrés au projet.

Sur la base de ces éléments d'introduction, le parti socialiste demande qu'une étude soit menée pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une mise à disposition de vélos à Saint-Imier. Il demande par ailleurs que cette étude veille à consulter tous les acteurs locaux susceptibles d'être intéressés par une pareille démarche. Le parti socialiste demande en outre que cette motion soit confiée à la commission de l'économie et du tourisme."

M. Yves Houriet, président : "La motion étant contraignante, celle-ci sera traitée par la commission de l'économie et du tourisme."

M. François Nyfeler, Soc., donne connaissance d'une interpellation : "Les trottoirs aux piétons".

"Cela pourrait être un slogan politique dans notre commune, à combien de reprises ne voit-on pas des obstacles qui nous empêchent de cheminer sur ces zones réservées aux piétons.

Nous adultes, qui sommes d'importants utilisateurs de la voiture, est-ce que nous utilisons les trottoirs pour se garer ?

Non, nous recherchons une zone de stationnement et nous marchons quelques pas.

Mais alors qui obstrue ces trottoirs, je ne pense pas que cela doit faire le sujet d'une longue recherche scientifique, mais je pense que cela doit faire l'objet d'une volonté politique, et que cette volonté doit être retransmise aux responsables de l'ordre public.

Trouvez-vous normal de voir la maman avec sa poussette devoir quitter le trottoir pour éviter la voiture garée ?

Trouvez-vous normal de voir la même situation se reproduire avec les écoliers qui se rendent à l'école ?

Trouvez-vous normal de voir la situation se reproduire avec des personnes âgées ?

Trouvez-vous normal de voir la même situation se reproduire pour des personnes handicapées, utilisant des moyens de déplacement auxiliaires, ou ayant des problèmes de vue et d'ouïe ?

La réponse est non.

Le nombre de voitures augmente, le trafic augmente, et notre site urbain tend à ne plus être adapté à ces forts accroissements, j'en conviens.

Mettons en place rapidement des règles élémentaires des respects des différents usagers du domaine public.

A notre conseil de faire appliquer les mesures adéquates à notre police municipale.

Les trottoirs aux piétons et vite, nous continuerons ainsi d'user nos chaussures."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre souci. C'est une inquiétude qui occupe la police municipale et qui a préoccupé également la police cantonale ce printemps, particulièrement le long de la route cantonale. Des contrôles ont été effectués. Pour ce qui est de la police municipale, nous avons connu une période en sous-effectif qui est actuellement heureusement terminée. Ceci a eu comme conséquence de ne pas pouvoir effectuer tous les contrôles nécessaires. Nous avons tout de même constaté une amélioration. Par contre, il y a quelques endroits qui restent difficiles avec effectivement, comme la Grand-Rue. Nombre de véhicules stationnent sur les trottoirs souvent pour procéder à des chargements et déchargements. Nous nous efforçons de faire respecter les règles et nous espérons que votre appel sera aussi finalement entendu des principaux responsables. Notamment par les automobilistes qui ont besoin du trottoir pour acheter un

croissant, ou autre chose, alors qu'une place n'est pas loin. Nous restons attentifs à ces problèmes."

M. François Nyfeler, Soc., remercie M. le maire.

M. John Buchs, Rad. déclare : "Interpellation, Centre professionnel, création d'un centre professionnel du Jura bernois: la région est inquiète".

Il y a quelques jours la direction de l'Instruction publique a fait parvenir aux présidents des Conseils d'école du Jura bernois un mandat intitulé: Projet "Conception d'un Centre professionnel du Jura bernois". Parmi quatre propositions de scénarios, le Directeur de l'Instruction publique a décidé le 25 juin 2007 de retenir le scénario d'un "Centre professionnel du Jura bernois avec unités décentralisées". Ce centre décentralisé regrouperait environ 2000 apprenants avec une seule direction et quatre centres de compétences.

Ce choix a le soutien de la majorité des écoles professionnelles concernées du Jura bernois. Dans l'intervalle et certainement à la suite d'interventions de politiciens de la région de Bienne, le Directeur de l'Instruction publique a décidé de constituer un groupe de pilotage composé d'un représentant du CAF et du CJB, d'un représentant des Conseils d'écoles du Jura bernois et de Bienne, et des responsables des sections concernées de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré et de la formation professionnelle. La directrice et les directeurs des écoles professionnelles du Jura bernois sont intégrés dans un groupe de projet qui est soumis hiérarchiquement au groupe de pilotage.

Le groupe de pilotage a pour mission de soumettre jusqu'au 31 juillet 2008 au Directeur de l'Instruction publique un projet de Centre professionnel du Jura bernois qui précise les conditions de sa réalisation et de sa collaboration avec les écoles professionnelles de Bienne.

Le groupe radical demande au Conseil municipal de prendre contact rapidement avec les communes sièges et sites des écoles professionnelles du Jura bernois, soit La Neuveville, Moutier et Tramelan, afin de suivre avec attention l'évolution du projet et d'éviter de se retrouver dans une situation de fait accompli qui pourrait être une fois de plus défavorable à notre région.

En effet, l'Ordonnance cantonale sur la formation professionnelle du 9 novembre 2005, stipule à son article 34, al. 2, que les communes sièges et les organisations du monde du travail concernées sont entendues avant toute décision sur la création ou la suppression d'écoles professionnelles.

Il est utile de rappeler qu'au cours des 20 dernières années, le Jura bernois a connu quatre fermetures d'écoles professionnelles, soit l'Ecole professionnelle commerciale de St-Imier, l'Ecole professionnelle artisanale de Tavannes, l'Ecole professionnelle du Centre professionnel Tornos à Moutier, l'Ecole professionnelle commerciale de Moutier et au secteur tertiaire la fermeture de la filière santé du site de Saint-Imier de la HE-ARC, qui était localisée au CEFOPS.

Cela suffit, nous ne voulons pas affaiblir nos structures, mais au contraire nous voulons un renforcement de nos institutions et non un affaiblissement. A ce sujet, il est utile de rappeler que suite à une interpellation au Grand Conseil du député tramelot M. Christophe Gagnebin le 23 février 2005, le Conseil exécutif répondait ce qui suit à sa question: Quels sont les flux actuels entre Bienne et le Jura bernois pour tout ce qui concerne les établissements du secondaire ? 555 étudiants, élèves et apprenants sous contrat dans le Jura bernois fréquentent les différents établissements de Bienne. 176 étudiants, élèves et apprenants sous contrat dans le district de Bienne fréquentent les différents établissements du Jura bernois.

Le flux ne doit pas avoir varié sensiblement depuis 2005, on constate donc un déficit important en défaveur du Jura bernois, soit plus de 370 élèves ou apprenants du Jura bernois qui fréquentent les établissements de Bienne. Il découle donc de ce qui précède que la logique voudrait, en respectant l'esprit "gagnant-gagnant", qu'aucun transfert d'apprenants ne soit décidé en direction des écoles professionnelles de Bienne. Mais le contraire pourrait être éventuellement envisagé.

Nous demandons également au Conseil municipal de tenir notre conseil au courant de l'évolution du projet."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous prenons acte de votre interpellation. Nous allons être très attentifs à ce problème. Je peux vous donner une première approche qui a eu lieu, hier soir sauf erreur, par le Conseil du Jura bernois qui publie le communiqué de presse suivant : "Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris position sur le mandat du projet de Centre professionnel du Jura bernois. Le CJB est en accord avec le mandat général, mais demande que la composition du groupe de pilotage soit revue pour laisser plus de place aux représentants du Jura bernois. En effet, dans la composition prévue, le Jura bernois n'aurait que deux représentants sur sept, aux côtés de trois représentants de la direction cantonale de l'instruction publique et deux de la ville de Bienne. Le CJB demande que le Jura bernois ait quatre représentants, deux du CJB et deux des écoles professionnelles. Cette nouvelle composition du comité de pilotage avec neuf membres, dont quatre du Jura bernois, permettrait de mieux prendre en compte les différentes formations dispensées dans le Jura bernois (artisanale, industrielle, commerciale et santé). Elle aurait par ailleurs l'avantage de renforcer l'acceptabilité du projet dans le Jura bernois tout en préservant les intérêts des Romands de Bienne. La nouvelle répartition serait également plus conforme aux exigences du statut particulier, qui prévoit en matière de formation des francophones une délégation des compétences de la direction de l'instruction publique en faveur du Jura bernois et des Romands de Bienne, qui disposeraient ainsi ensemble de deux tiers des sièges dans le groupe de pilotage."

D'autre part, je vous signale aussi que les conseils d'école, de l'Ecole supérieure de commerce et Saint-Imier et du CPAI-JB, vont se réunir d'ici peu. Je viens de recevoir une information de l'Ecole de commerce qui nous informe qu'une séance aura lieu au mois de novembre. Pour le CPAI-JB, ceci était déjà prévu à mi-novembre."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie le conseiller municipal. Nous attendrons avec un vif intérêt la suite des opérations. Nous demandons qu'on soit un peu volontariste dans cette démarche, puisque chaque école ou chaque structure qui disparaît ne réapparaît jamais dans la région."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "En tant que représentant de la Direction de l'Instruction publique, je tiens encore à amener un ou deux commentaires par rapport à ce sujet. Il y a une volonté de l'Instruction publique de garder les sites sur les différentes communes que nous avons dans le Jura bernois. Plusieurs scénarios ont été étudiés par rapport à ce projet qui avait également été suivi au Conseil du Jura bernois et au CAF, dans lequel il y avait un scénario de centralisation. Ce scénario n'a pas été retenu pour des raisons économiques et aussi par la particularité du Jura bernois, et nous avons également les sites qui sont fortement implantés dans les communes sièges. Il y a aussi une forte implication économique des écoles dans les différents sites, de Moutier, Tramelan, et Saint-Imier. Il n'y a pas de volonté de délocaliser les institutions des communes actuellement. D'autre part, par rapport à la lettre du Conseil du Jura bernois qui a été envoyée à la Direction de l'Instruction publique, le directeur en prendra connaissance et prendra position au sujet des revendications du Conseil du Jura Bernois. Je tiens à garantir qu'il y a une volonté de la Direction de l'Instruction publique de ne pas délocaliser les sites de formation et de créer une formation professionnelle forte dans la région".

M. John Buchs, Rad. : "Je me permets de rebondir. Alors faut-il encore étudier, puisqu'il n'y a aucune volonté de décentraliser quoi que ce soit ? On peut en rester au statu quo".

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Nous avons des structures, de petites entités qui doivent communiquer avec des plus grandes dans le canton de Neuchâtel ou dans le canton du Jura, qui vient plus récemment de se restructurer. Il convient d'avoir une certaine structure avec une certaine masse critique pour pouvoir aborder les prochains sujets, comme les réformes de formation professionnelle, dont M. John Buchs, Rad., a bien laissé entendre

les tenants et aboutissements, et toutes les réformes, et ainsi de pouvoir mener ceci dans un climat assez serein ces prochaines années."

5. Réponses aux motions et interpellations

Aucune réponse aux motions et interpellations n'est apportée.

6. Petites questions

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "La deuxième partie de la rénovation du collège primaire vient de s'achever. La troisième étape du projet devrait débuter en 2008. Dans cette optique, je propose que l'on étudie la possibilité d'installer des colonnes à eau branchées sur le réseau, avec pour but d'inciter et habituer les élèves à consommer ce précieux liquide qui est d'excellente qualité. Ainsi la consommation de boissons sucrées devrait diminuer et avoir une incidence positive sur l'alimentation et la santé."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je prends note de votre remarque et la commission de la gestion des bâtiments et des installations sportives se penchera sur cette question lors d'une prochaine séance, afin qu'on puisse intégrer cela dans la 3^{ème} étape de l'école primaire, qui est la réfection des corridors."

M. Vincent Brahier, Rad. : "Ma petite question porte sur la piscine découverte de Saint-Imier. Y a-t-il un projet de réfection de la pataugeoire, qui de mon avis, et qui je pense est celui de beaucoup de parents, n'est pas dans un état admissible de salubrité et d'hygiène."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "La pataugeoire sera refaite en début d'année. "Tu pourras y aller si tu ne sais pas nager." "...Moment de rires sympathiques de l'assemblée..."

M. Patrick Linder, Soc. : "Nous avons pu lire récemment dans la presse régionale, que le chantier de l'école primaire avance, comme a pu également le mentionner M. Jean-Marie Boillat, AJU. Nous nous en réjouissons. La commune engage des sommes importantes dans ce projet. Veille-t-elle à travailler, dans les limites du possible, avec des entreprises du village ? La commune est-elle attentive au travail qu'elle peut donner aux entreprises de Saint-Imier ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Le Conseil municipal a toujours eu comme politique, au niveau des adjudications, de faire un maximum pour favoriser les entreprises de Saint-Imier ou de la région. Pour certains travaux pour lesquels il n'y a pas d'entreprises spécialisées à Saint-imier, il est évident qu'il faut recourir ailleurs. Il est clair que tout ce qui est en dessus de Fr. 200'000.- génère une soumission publique. Par contre, tout ce qui est en dessous est dans la majeure partie des cas attribué aux entreprises de Saint-Imier. J'aimerais vous rappeler que depuis l'année 2000, les travaux adjugés aux entreprises de Saint-Imier, ont représenté Fr. 23'000'000.- (Il faut enlever La Goule, car celle-ci est considéré comme une entreprise de la région). Cela va du magasin de tabac aux boucheries, garages, entreprises de maçonnerie, de peinture,... . Concernant l'usine Crescentia, sur les Fr. 8'900'000.- investis, il y a Fr. 5'200'000 qui sont allés aux entreprises de Saint-Imier. Ascenseurs, façades, ventilations, ont été attribués à l'extérieur, parce qu'il n'y a pas d'entreprise imérienne active dans ces secteurs. Nous faisons le maximum pour favoriser les entreprises de Saint-Imier. Nous avons de très bonnes entreprises."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je vous remercie de cette réponse. Évidemment, c'est une politique qu'on ne peut que cautionner, puisque les commerces locaux, les artisans locaux, les entreprises locales, sont des composants essentiels de la vie de notre cité."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "J'ai constaté il y a plusieurs semaines que l'horloge de l'Ecole de commerce n'était pas à l'heure, elle avance d'environ 15 minutes. Le passage à l'heure d'hiver est passé, mais l'affichage de l'heure est toujours inexact. Le mouvement, vu son ancienneté, sa complexité, a peut-être besoin d'une révision. Je demande que le nécessaire soit entrepris pour effectuer le réglage ou la réparation du mécanisme, afin que l'heure soit correctement indiquée."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous vous informons que l'horloge n'est pas municipale. Nous allons enquêter pour savoir qui sont les personnes compétentes pour répondre à votre demande. Ce bâtiment a été cantonalisé en 2001. Je pense que depuis cette date, l'horloge a dû être remise à l'heure..."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Je me réjouis de voir cette horloge à l'heure dans notre cité de la précision."

M. Patrick Tanner, AJU : "Permettez-moi de solliciter encore une fois le conseiller municipal M. Michel Bastardoz. Je vous avais posé une petite question en février concernant la possibilité de disposer d'un chauffage solaire sur le toit des halles de gymnastique. Vous aviez répondu que vous apporteriez une réponse dans le courant de l'automne."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'allais vous répondre au point 6. Je ne me souvenais plus qu'il s'agissait d'une interpellation. Comme on vous l'avait expliqué, il a été réalisé des mesures pour se rendre compte si le fait d'installer des panneaux solaires sur le toit était compatible avec la pompe à chaleur qui fonctionne dans le local de chauffage et qui récupère la chaleur du chauffage pour chauffer l'eau de la piscine. Cette étude a montré qu'il s'agit bien de deux choses distinctes. Une installation solaire permettrait d'économiser entre 40 à 50 % d'énergie du mazout ou du gaz qu'on sert pour chauffer l'eau des douches, et des sanitaires. Cette installation coûterait Fr. 80'000.-, et serait amortie sur une période comprise entre 8 à 10 ans. La commission des bâtiments et installations sportives va se pencher sur votre requête pour qu'elle puisse se réaliser. Nous reviendrons en début d'année pour vous soumettre un crédit afin de réaliser ces travaux, pour autant que le Conseil de ville soit d'accord."

M. Patrick Tanner AJU : "Je remercie le conseiller municipal et je me réjouis de voter ce crédit."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Ma question porte sur la sonorisation de la salle de spectacles. Lors de la conférence de ce soir et de celle de Monsieur Albert Jacquard, j'ai pu constater que l'organisateur de la soirée a dû utiliser son propre système de sonorisation car le matériel actuel n'est pas approprié. En cause, le manque de puissance des hauts parleurs. D'où ma petite question : serait-il possible d'équiper notre salle de spectacles d'un petit système de sonorisation adéquat permettant son utilisation lors de conférence, cérémonie, soirée annuelle ou autre, ce qui permettrait de faciliter l'organisation des futurs événements dans ce lieu ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Nous prenons note et nous traiterons votre demande en commission. Nous aurons beaucoup de travail avec toutes les demandes de ce soir. On pourra régler ce problème qui ne doit pas être une charge trop lourde financièrement."

Mme Mélanie Erard, AJU : "La petite question porte sur des contrôles de vitesse sur une partie du tronçon de la rue Baptiste-Savoye. Le problème se pose sur une partie du tronçon de la route principale reliant la place du Marché à la HE-ARC. En effet, les automobilistes semblent peu préoccupés de la limitation de vitesse sur cette longue ligne droite. Les habitants des environs se plaignent du danger que représente un tel comportement. Le vendredi en fin d'après-midi en particulier, la limitation en vigueur sur ce tronçon n'est de loin pas respectée. Au vu des risques que cela engendre, la fraction alliance jurassienne demande s'il est possible que des contrôles soient effectués à cet endroit."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Pour répondre directement, oui, il est possible de faire des contrôles à cet endroit. C'est un endroit où jusqu'à présent, il ne me semble pas qu'il y ait eu des contrôles. Ceux qui ont été faits l'ont été plus proche de l'extrémité de la cité, donc aux environs de la route de Sonvilier n° 12 à 18. C'est un endroit où la vitesse ne devrait pas être inférieure à celle que les véhicules ont à la rue Baptiste-Savoye. La vitesse moyenne qui avait été mesurée à l'époque était d'environ 50 km par heure. On peut tout de même compléter ce début de réponse en disant que l'objet de base de la petite question, la vitesse des véhicules, est une problématique qui entre dans le cadre des travaux qui vont se dérouler lors de la réfection de la route cantonale, puisque à cette occasion, l'aménagement global de la route, donc l'aménagement des parties intégrantes de la route telle que la chaussée, les trottoirs, les places, l'éclairage, pourra être revu en englobant des moyens de ralentissement du trafic."

Mme Mélanie Erard, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Johan Wermeille, Soc. : "Lors de la séance du Conseil de ville du 29 mars 2007, je vous avais fait part de la situation dérangeante concernant la disponibilité du numéro d'urgence du médecin de garde. En effet, certaines personnes n'avaient qu'une tonalité comme réponse. Monsieur le maire m'a communiqué que les responsables allaient être contactés. Avez vous pu résoudre ce petit problème qui a son importance ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous sommes très contents d'être relancés car nous avons écrit, puis réécrit, et nous n'avons pas reçu de réponse. Nous espérons que les gens qui appellent ce service ont plus de succès que les démarches officielles que nous faisons. Autrement, nous devons dire que les personnes ont de plus en plus recours aux services d'urgence de l'hôpital, dont le numéro est connu, qui finalement reste la meilleure des solutions, puisque accessible 24h sur 24h de manière sûre et assurée."

M. Johan Wermeille, Soc., présente ses remerciements pour la réponse.

7. Réponses aux petites questions

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Je souhaite compléter la réponse que j'ai donnée lors de votre dernier conseil à Mme Henriette Zihlmann, AJU, qui demandait : "Concernant l'Espace jeunesse, quels informations ont été données aux jeunes et si un bilan pouvait être fait depuis son ouverture."

Concernant l'information :

Un effort particulier a été fait de la part de l'équipe d'animation dans ce sens. Visites, dépliants, affiches, malheureusement nous devons constater que cette information n'a pas toujours été relayée à sa juste valeur. Mais le temps faisant son œuvre, le bouche à oreille est en passe de terminer le travail.

Afin de poursuivre et de compléter ce travail d'information sur les buts et les possibilités offertes par "l'Espace Jeunesse d'Erguël" aux jeunes de la région, nous vous convions, la commission jeunesse et l'équipe d'animation, à venir "aux portes ouvertes" qui se dérouleront demain vendredi 2 novembre 2007 de 18 h 00 à 20 h 00 et samedi

3 novembre 2007 de 10 h 00 à 13 h 00. Vous aurez de cette façon tout le loisir de vous renseigner à la source des possibilités offertes par "L'EJE" et surtout de vous rendre compte du travail accompli dans l'optique d'accueillir et d'occuper la jeunesse de notre région.

Quant au bilan, ce que je peux en dire, c'est qu'il nous réjouit.

En effet depuis début septembre 2007, une centaine de jeunes de 11 à 17 ans sont venus à l'Espace Jeunesse d'Erguël. La majorité vient de Saint-Imier, quelques-uns de Renan, de Villeret et de Courtelary. Il n'y a pas encore eu de jeunes de Sonvilier ni de Cormoret.

Actuellement, au 1^{er} novembre 2007, selon l'introduction des cartes de membres, nous avons 40 jeunes inscrits entre 11 et 15 ans (24 garçons et 16 filles). Chaque semaine, la fréquentation varie entre 5 et 25 jeunes par jour. La moyenne est de 40 jeunes par semaine."

M. Patrick Tanner, AJU : "En l'absence de Mme Henriette Zihlmann, AJU, je vous remercie pour les renseignements."

8. Plan financier 2008-2012 : information

9. Examen du projet de budget 2008 : approbation éventuelle, préavis au Corps électoral

Les deux objets ci-dessus sont examinés ensemble.

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons établi un nouveau tractanda qui a été transmis vers midi ou en début d'après-midi aux chefs de fraction. Je vous en donne ici lecture complète :

"Comme indiqué, la commission des finances, puis le Conseil municipal, ont mené une réflexion approfondie sur l'évolution de la fiscalité pour les prochaines années, sans dogmatisme ni a priori. Pour la faciliter, de grands efforts ont été consentis pour réunir un maximum d'informations et d'indications susceptibles de fonder la décision la plus sûre possible.

Comme on le sait, une baisse de la fiscalité est prévue du fait de la révision de la loi d'impôt cantonale. Elle entrera en vigueur en 2009. Cette baisse a été chiffrée à 5,5 % (entre 5 et 6 % suivant les communes) de l'impôt des personnes physiques. Rappelons qu'en moyenne, une baisse d'un dixième de quotité équivaut, pour l'impôt des personnes physiques, à une baisse de 5,5 %.

Faut-il la précéder et lui ajouter une baisse supplémentaire ?

Le Conseil municipal estime qu'une baisse supplémentaire doit répondre aux conditions suivantes – sur la base des informations disponibles actuellement – : elle doit être durable, significative et ne pas risquer d'entraver les investissements indispensables.

Très récemment, sur la base de divers éléments qui, comme chaque année, sont communiqués en cours du processus d'élaboration du budget, le Conseil municipal a été informé que les revenus des impôts, et très singulièrement celui des personnes morales, devraient connaître une progression non négligeable. Dans ces conditions, et ainsi qu'il l'avait annoncé et s'y était engagé, le Conseil municipal a étudié la possibilité de la baisse de la quotité en fonction de ces informations.

Avant toute décision, le Conseil municipal a retenu comme base de départ le budget et le plan financier tels que soumis au Conseil de ville le 17 octobre 2007, sans modification, à l'exception de l'estimation des revenus. Ainsi, la politique d'investissement de la Municipalité, jugée suffisamment prise en compte lors de l'élaboration de ces documents puisqu'elle prévoit des investissements de 21,3 millions de 2007 à 2012, n'est pas mise en cause par l'adoption d'un scénario de baisse de quotité.

L'application de cette démarche sans modification de la quotité (1,84) conduit à un budget 2008 prévoyant un bénéfice de Fr. 575'540.- (soit une amélioration supérieure à Fr. 1'130'000.- par rapport au budget initialement proposé), qui interviendrait après un exercice 2007 fortement bénéficiaire selon les prévisions actuelles. Dans ces conditions, le Conseil municipal estime qu'une baisse de quotité est opportune et il entend, dans le

respect de la relation de confiance qui le lie aux contribuables, la proposer. Deux scénarii ont été élaborés. Le premier prévoit une baisse d'un dixième et un déficit pour 2008 de Fr. 95'260.-, tandis que le second avec une baisse de 1,5 dixième (quotité à 1,69), prévoit un déficit de Fr. 430'660.-, alors que le budget initialement fondé sur une quotité à 1,84 (avant modification) admettait un déficit de Fr. 560'760.-.

Après réflexion et analyse, le Conseil municipal propose de retenir une baisse de 1,5 dixième, parce qu'elle répond le mieux aux critères fixés.

Une baisse doit être significative pour déployer ses effets. Une baisse de 1,5 dixième correspond à une baisse moyenne de 8,15 % pour les personnes physiques et les personnes morales. La baisse est supérieure à Fr. 120.- par an dès un revenu imposable de Fr. 30'000.-, alors qu'il fallait un revenu imposable de Fr. 70'000.- pour une telle baisse en cas de diminution de la quotité d'un demi-dixième. Si l'on tient compte de la baisse liée à la révision de la loi cantonale qui s'ajoutera en 2009, les personnes physiques bénéficieront à Saint-Imier d'un allègement global de 13,7 % sur deux ans. Une telle baisse est assurément significative.

Cette baisse devrait être durable. La fortune de la Municipalité (Fr. 9'241'614.35 au 31 décembre 2006) permet d'absorber quelques exercices déficitaires. La confiance dans le développement annoncé d'entreprises imériennes et leur capacité à s'imposer sur les marchés mondiaux permettent de penser, sur la base des éléments actuels, que la nouvelle quotité aura un caractère durable. Certes, tout renversement de tendance n'est pas à exclure. Toutefois, un budget et un plan financier étant fondés sur des prévisions, les perspectives d'un développement sont actuellement plus fortes que celles d'un recul, de sorte qu'elles doivent être préférées pour l'établissement du budget et du plan financier.

Enfin, le Conseil municipal propose de conserver la possibilité d'attribuer Fr. 70'000.- à la vie associative imérienne en 2008 selon des modalités simples à préciser dans un règlement qui serait soumis au Conseil de ville en décembre 2007. Cette mesure est susceptible de renforcer l'attractivité de la Municipalité, par le développement de sa riche vie sportive, culturelle et associative. Cumulée à une baisse d'impôt significative, elle contribuera à des effets positifs pour la cité, et permettra à tout un chacun de bénéficier de la situation financière favorable de la Municipalité, même s'il ne s'acquitte que d'un montant d'impôt modeste. Elle complètera utilement des mesures déjà bien établies (gratuité des installations sportives jusqu'à 18 ans, abonnement de saison Bugnenets-Savagnières à 100.- jusqu'à 16 ans).

Le Conseil municipal n'ayant reçu les indications en cause que bien après la convocation du Conseil de ville, il a tenu à l'informer, et à lui faire une proposition adaptée. Il est clair que la commission des finances n'a pas pu se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil municipal propose d'accepter le budget 2008 présentant un déficit de Fr. 430'660.- et d'en préavisier favorablement l'acceptation au Corps électoral. Ce projet de budget se base sur :

- une quotité d'impôt de 1.69 (au lieu de 1.84).

Les autres taxes et émoluments étant inchangés.

Telle est la proposition du Conseil municipal."

M. Yves Houriet, président, propose de passer en revue partie par partie les documents reçus en intégrant les modifications apportées. Les conseillers de ville sont priés d'intervenir dès qu'ils le souhaitent, puisque certaines indications sont maintenant différentes.

M. Patrick Tanner, AJU : "Partie 3, culture et loisirs. Parce que les sociétés sportives et culturelles animent la vie de notre commune, je me réjouis de la décision du Conseil municipal d'attribuer un montant supplémentaire de Fr. 70'000.- aux sociétés de notre cité par le biais d'une réglementation encore à définir. Toutefois, ces sociétés sportives et culturelles ont obtenu des subventions qui datent de longues années. Je souhaiterais savoir s'il est possible à la commission des finances d'étudier la possibilité pour le budget 2009 de procéder à l'indexation de toutes les subventions sportives et culturelles au coût

de la vie, sur la base de l'IPC ou sur la base d'un critère qui serait défini. Nous savons que ces sociétés sportives et culturelles affrontent des coûts qui ont évolué avec les années."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note. C'est une question que nous examinerons en temps opportun."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Une question concernant les Fr. 70'000.- supplémentaires qui ont été portés au budget. Ceci fait l'objet d'une explication au point 14, mais puisque nous sommes au point 3 et que ce montant y figure, j'interviens. Ce qui nous a échappé c'est pourquoi à partir de 25 sociétés ou associations, qui au maximum pourraient toucher Fr. 2'500.- de plus, soit un maximum absolu de Fr. 62'500.-, on porte au budget Fr. 70'000.-. Lorsqu'on arrondit vers le haut, en logique mathématique, on pourrait admettre que les sociétés vont toucher en gros Fr. 1'000.- et 25 fois Fr. 1000.- cela tournerait aux alentours de Fr. 30'000.-. Est-ce qu'il y a une autre idée derrière ces Fr. 70'000.- ? Je me trompe peut-être mais chaque association ne va pas toucher les Fr. 2'500.- étant donné que c'est un maximum. Il doit y avoir une autre explication à ce montant."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est bien clair que c'est le règlement du Conseil de ville qui sera déterminant. L'estimation qui avait été faite est en effet un maximum de Fr. 2'500.- par société. Nous avons imaginé qu'il y a des associations qui ne sont pas subventionnées et qui n'ont jamais rien reçu, et qui pourraient aussi bénéficier de quelque chose. Il faut donc tenir compte de plus de 25 sociétés. L'arrondi de notre calcul s'explique par la prise en compte de cet élément."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci pour la réponse. Toutefois, si le maximum est à Fr. 2'500.-, la moyenne est environ à Fr. 1'000.-. Donc, fois 25 ou 30, nous sommes toujours dans les Fr. 30'000.- ou Fr. 40'000.-. Ceci n'explique pas bien comment on a pu arriver à Fr. 70'000.-. Tant mieux si l'on peut les distribuer, mais je dois tout de même constater qu'en arrondissant systématiquement vers le haut, nous arrivons à quelque chose qui est au-delà de ce qu'on va réellement distribuer."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Partie 9, administration générale, remplacement du système informatique, Fr. 150'000.-. Ma question : peut-on avoir une explication pour savoir s'il s'agit du matériel ou de logiciels, ceci n'est pas clair."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Ceci concerne le remplacement de l'informatique que l'on est en train de réaliser actuellement. Il s'agit uniquement des logiciels. C'est le crédit que vous avez voté à l'époque. Nous sommes obligés de le mentionner car nous allons en dépenser une partie l'année prochaine."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie l'administrateur des finances.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Partie 14. Ce soir, nous avons eu des éléments fortement différents qui font que ce genre de considérations sont un peu moins pertinentes. Je tenais juste à dire, pour la forme, que dans cette partie 14, le scénario VII, qui est le seul prévoyant une hausse des subventions sportives et culturelles, dont à peu près chacun d'entre nous est membre, cela me paraît un peu pointer du doigt ce scénario qu'on aimerait favoriser. Je trouve dommage, même si c'est louable de travailler comme cela, de mettre uniquement sur un scénario des subventions sportives et culturelles juste pour charger le bateau alors que les six autres scénarios étaient tout aussi intéressants et pouvaient aussi supporter une hausse de Fr. 70'000.-, puisque ce n'est pas ceci qui change la donne. J'aimerais dire à notre Conseil municipal que je trouve dommage d'influencer par des petites touches comme cela, qui sont en somme toutes annexes, un scénario qui devrait être pris en compte pour des motifs bien plus importants que la touche culturelle et sportive. Certes, c'est important mais financièrement ce n'est pas ceci qui prime."

M. Yves Houriet, président, met le plan financier et le budget en discussion.

M. Pierre Yves Baumann, FC : "J'aimerais remercier au nom de la fraction force citoyenne, la Municipalité et le Conseil municipal pour son pragmatisme, pour la réelle politique dont il a fait preuve à très court terme, et pour avoir eu le courage de venir avec des changements aussi profonds, mais qui sont au bénéfice de tout le monde et auxquels nous souscrivons complètement. Merci encore."

M. Patrick Linder, Soc : "J'ai déjà eu l'occasion de rappeler cette caractéristique dans le cadre de cette assemblée. Le fonctionnement financier de Saint-Imier est fortement tributaire de la conjoncture économique et de la marche des affaires. Le budget sur lequel nous devons nous prononcer ce soir en est la preuve sans doute la plus concrète. La forte et soudaine progression qu'occasionne l'impôt sur les personnes morales en matière de revenu pour la commune change la physionomie de notre budget. Cette progression est due à une conjoncture claire. Elle seule à notre sens est possible pour une diminution de la quotité d'impôt. Dans sa politique financière, le parti socialiste est toujours demeuré attentif aux revenus de la commune et à leur maintien. Ses revenus nous permettent de consentir à des investissements qui augmentent la qualité de vie à Saint-Imier. Des investissements en matière d'infrastructures et de services. Les revenus de la commune nous permettent d'offrir des services dont profite l'ensemble de la population. Pour imaginer les choses on peut dire que derrière l'impôt du contribuable se cache aussi la possibilité d'offrir le Pass-Sport aux enfants de Saint-Imier. Le parti socialiste veut et s'engage à maintenir cette orientation politique. Une baisse de quotité est concevable à notre avis uniquement si Saint-Imier peut continuer à investir dans des infrastructures et des services qui rendent la vie de notre cité agréable et qui profitent à tous et plus particulièrement aux familles. Aujourd'hui, l'économie marche bien. La bonne conjoncture de l'horlogerie, une activité directement liée à l'histoire de notre région, nous permet d'envisager une diminution des impôts communaux tout en maintenant ces fameuses prestations. C'est une bonne nouvelle. Toutefois, il n'est pas dit que l'économie fonctionne toujours tout aussi bien. Je l'ai dit ce paramètre est déterminant pour les finances de Saint-Imier. Il conviendra de rester attentif à l'aspect de la question à l'avenir. En conclusion, le parti socialiste approuve le budget 2008 tel qu'il a été proposé dans l'urgence et avec honnêteté par le Conseil municipal."

M. Thierry Egli, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié les documents remis, et les nouvelles propositions formulées.

La bonne conjoncture est encore meilleure que ce que l'on pensait. Elle autorise une proposition de baisse forte, insoupçonnée sans doute jusqu'à très peu de toutes les personnes ici présentes.

Nous avons décidé de la soutenir.

Tout d'abord, parce que les projets de la commune ne sont pas remis en question. Le plan financier prévoit plus de 20 millions de francs d'investissement, et il n'est pas mis en cause. D'ailleurs, si une telle baisse est possible, c'est aussi parce que les très importants investissements consentis par notre commune (3,5 millions de francs pour la zone de La Clef, 9 millions pour le Parc technologique 2 ou plus de 2 millions pour le Parc technologique I, si utile pour notre site HE-ARC Ingénierie, soit près de 15 millions de francs au total) ne chargent pas notre compte de fonctionnement. Ces investissements sont financés, notamment par les loyers encaissés, de sorte que le budget que nous discutons n'en est pas chargé.

Ensuite, nous constatons que l'engagement de la commune en faveur des sociétés, de la vie sportive et culturelle et de notre jeunesse (Pass-Sport gratuit, abonnement de saison à 100.- aux Bugnenets-Savagnières) demeure aussi vigoureux que jusqu'à présent. C'est pour nous essentiel. Mieux encore, un montant supplémentaire de Fr. 70'000.- est prévu pour les sociétés. Cela leur permettra des actions pour leurs membres (renouveler des équipements ou des instruments sans solliciter les parents modestes, par exemple) ou plus

un public plus large (spectacles, match de gala), de sorte que toute la population en profitera. C'est un appui bienvenu à une vie associative riche et fortifiante, et à des sociétés sérieuses et engagées.

Enfin, une telle baisse profitera aussi aux personnes âgées. Beaucoup de mesures prises l'ont été pour les jeunes. La fraction alliance jurassienne est heureuse que les aînés en profitent aussi. Il y a quelques années, l'imposition des rentes AVS a été changée par le canton, et nombre de rentiers ont vu leurs impôts augmenter. Cette baisse leur redonnera un petit supplément bienvenu dans leur budget souvent serré.

La baisse est significative. Ce peut aussi être un avantage. On le dit parfois. Cette décision permettra de le vérifier, d'autant que Saint-Imier offre des taxes très basses, ce qui fait que l'imposition générale sera très concurrentielle avec cette décision.

La fortune communale est importante. On ne sait évidemment ce que l'avenir nous réserve. Toutefois, en étant clair aujourd'hui avec les contribuables, on pourra l'être également demain si les circonstances changeaient, ou si les prévisions étaient démenties. Si la conjoncture se retourne, si un projet important nécessitant davantage de moyens devient nécessaire pour Saint-Imier, les contribuables comprendront d'autant mieux le changement demandé qu'ils auront bénéficié d'une baisse lorsque c'était possible.

Soucieuse d'une gestion des finances permettant le développement et l'attractivité de Saint-Imier sans dogmatisme fiscal ni a priori, la fraction alliance jurassienne approuve le budget tel que présenté ainsi que la baisse de quotité de 1,5 dixième (nouvelle quotité: 1,69), et elle en recommande l'acceptation au Corps électoral."

M. John Buchs, Rad. : "La commission des finances, puis le Conseil municipal, ont mené une réflexion approfondie sur l'évolution de la fiscalité pour les prochaines années, sans dogmatisme ni a priori, cette phrase est tirée du message adressé ce jour par le Conseil municipal au Conseil de ville. Ce soir, nous pouvons approuver cette déclaration, car suite aux nombreuses interventions de nos représentants à la commission des finances relatives à l'évaluation des recettes fiscales en particulier et des dépenses, l'ouvrage a été remis sur le métier par l'administration et M. le Maire, chef des finances de la commune. Nous saluons la rigueur et l'honnêteté de la démarche.

Contrairement à ce qu'on a pu lire, la semaine passée, dans deux quotidiens régionaux, (avec de grands titres et même une manchette pour saluer à l'avance l'échec radical), nous citons le titre de l'article : "les radicaux en échec sur la baisse des impôts". Fin de citation. Cette affirmation péremptoire est aujourd'hui contredite par le Conseil municipal qui propose une baisse de quotité de 1,5 dixième, alors que le parti radical arrivait à la conclusion qu'un demi-dixième suffisait.

Les critères retenus par le Conseil municipal pour soutenir cette proposition sont fiables, viables et plausibles, nous les approuvons : la baisse de quotité doit être durable, significative et ne pas entraver les investissements.

Car en ce qui concerne les investissements, le parti radical y tient fermement, car tout retard sur investissement pourrait péjorer gravement l'équilibre financier de la commune à moyen terme, et augmenter sensiblement sa dette, ce que nous ne voulons pas, afin que les générations futures n'aient pas à payer des erreurs de gestion du passé.

Le plan financier 2008-2012 nous a été remis pour information. Une bonne partie des projets planifiés nous paraissent répondre aux besoins de notre cité. Nous ajoutons cependant quelques objets, qui pourraient être inscrits dans la planification, tels qu'une auberge de jeunesse pour accueillir les camps verts, l'agrandissement ou la construction de nouvelles halles de gymnastique, les actuelles ayant été inaugurées en 1970, la construction d'un lieu convivial de pique-nique aux Pontins ou/et à Mont-Soleil, la réalisation d'un toboggan géant à la piscine en plein air, l'aménagement du centre ville, une nouvelle zone à bâtir, la rénovation de la patinoire. Ce sont des projets qui sont indispensables pour la visibilité et l'image de Saint-Imier, et surtout pour assurer une bonne qualité de vie à notre population, ceci afin qu'il fasse toujours bon y vivre et que l'augmentation régulière de la population continue.

Afin de pouvoir dégager des fonds supplémentaires pour les investissements, nous demandons au Conseil municipal de mettre en œuvre dans le meilleur délai un programme

d'économie d'énergie. Ce dernier devrait toucher l'ensemble du patrimoine de la commune, y compris les écoles et l'éclairage public, sans pour autant restreindre la sécurité de notre population. Nous demandons que l'ensemble des abonnés eau, électricité, gaz reçoivent une information et quelques conseils en matière d'économie d'énergie, ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Il nous paraît également opportun qu'un système de qualité normé soit introduit progressivement, par exemple ISO 9001, dans les services techniques, puis les travaux publics, et dans une deuxième phase dans l'administration générale.

Le parti radical avait vu juste au travers de son analyse pour une baisse de quotité. Son argumentaire était en parfaite adéquation avec la situation financière et la réalité économique de notre commune. Ce que l'on nous propose dépasse largement nos attentes. Naturellement, c'est avec plaisir, mais en élus responsables et en parfaite connaissance de cause, que nous allons soutenir la proposition faite à l'unanimité par le Conseil municipal. Les contribuables apprécieront également, car l'argent ainsi non versé au fisc permettra de maintenir, voire d'augmenter leur pouvoir d'achat, ce qui est tout bénéfique pour l'économie, le commerce en général, et surtout en finalité pour chaque contribuable.

Le groupe radical accepte le budget 2008, ainsi que la quotité d'impôt au taux de 1,69, ainsi que toutes les taxes et émoluments, et en préavise favorablement l'acceptation au corps électoral."

M. Patrick Linder, Soc. : "Juste encore un mot pour conclure. En effet, le parti radical demandait une baisse d'impôts. J'aimerais dire que pour notre part, dans l'intervalle, la physionomie du budget a changé. Il a changé d'un million, et je pense que cela change vraiment la donne. Je crois que tout le monde a insisté sur cet aspect. C'est la bonne marche des affaires qui permet de baisser les impôts communaux. Si ceci est possible, c'est grâce à des entreprises qui se sont installées à Saint-Imier. C'est aussi grâce à tous les travailleurs qui s'y activent. Que ces entreprises et ces travailleurs soient aussi ce soir remerciés."

Au vote, l'acceptation du budget 2008, présentant un déficit de Fr. 430'660.-, basé sur :

- une quotité d'impôt de 1.69 (au lieu de 1.84),
- une taxe immobilière de 1 ‰,
- une taxe des chiens de Fr. 70.- pour le village et Fr. 40.- pour la montagne,
- eau potable : Fr. 1.35/m³ + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006,
- eaux usées : Fr. 1.80/m³ + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006,
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets,
- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. Fr. 10.- / max. Fr. 200.-) selon nouveau règlement du service de défense,

et son préavis favorable au Corps électoral sont acceptés à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Juan-Carlos Gutierrez, démissionnaire

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical propose M. Roland Amstutz, Rad."

Au vote, M. Roland Amstutz, Rad., est nommé en qualité de membre de la commission de l'équipement à l'unanimité, moins l'intéressé.

11. Nomination d'un membre au sein de la commission sociale en remplacement de Mme Claire Liengme, démissionnaire

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose M. Thierry Egli, AJU."

Au vote, M. Thierry Egli, AJU, est nommé en qualité de membre de la commission sociale à l'unanimité, moins l'intéressé.

12. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives en remplacement de M. Juan-Carlos Gutierrez, démissionnaire

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La fraction radicale propose Mme Talika Gerber, Rad."

Au vote, Mme Talika Gerber, Rad., est nommée en qualité de membre de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives à l'unanimité, moins l'intéressée.

13. Nomination d'un délégué de la Municipalité dans le Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon en remplacement de M. Juan-Carlos Gutierrez, démissionnaire

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical propose M. Walter Hälller, Rad."

Au vote, M. Walter Hälller, Rad., est nommé en qualité de délégué de la Municipalité dans le Syndicat d'épuration des eaux usées du Haut-Vallon à l'unanimité.

14. Divers et imprévu

M. Yves Houriet, président, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 7 décembre 2007; elle sera suivie du souper du conseil de ville. La séance débutera à 18 h 00.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :